

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU**  
**03 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze, le trois juin à dix-huit heures trente, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués par Monsieur Albert MASSLO, Maire et sous sa présidence dans la salle de réunion de la mairie.

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité par les conseillers.

Le Maire propose l'instauration du droit de préemption urbain renforcé (DPUR) sur certains terrains appartenant à BP SOLVAY situés dans la zone A, section 17, près de la STEP. Il explique que la CASC prévoit de construire un bâtiment pour le séchage solaire des boues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**, d'instituer le DPUR en zone A sur les terrains cadastrés section 17, parcelles n° 48, 49, 82, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 128 et 130.

---

### **POINT 1 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 AVRIL 2014**

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2014, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

---

### **POINT 2 : ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE**

#### **► LOT 1 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS**

Concernant les travaux d'aménagement de la rue de la Gare, Lot 1 - Enfouissement des réseaux secs -, le Conseil Municipal, suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication du 14 avril 2014 et réexamen de l'offre après négociation, suite à la procédure adaptée, **à la majorité** (1 abstention, M. SCHRÖDER),

- décide de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de la Gare

- prend note que le marché pour le Lot 1 - Enfouissement des réseaux secs - a été attribué, après négociations et prise en compte des critères de sélection, à l'entreprise ESA TP à WOUSTVILLER pour un montant de **472 452,12 € H.T.**, soit **566 942,54 € T.T.C.**

- approuve le choix de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication concernant l'entreprise retenue et accepte le montant du marché

- autorise le Maire ou un adjoint délégué à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise ESA TP à WOUSTVILLER, ainsi que toutes les pièces relatives au marché

- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Le Maire informe que les réunions de chantier auront lieu tous les mercredis matins à 9 h.

## ► **LOT 2 : VOIRIE DEFINITIVE**

Concernant les travaux d'aménagement de la rue de la Gare, Lot 2 - Voirie définitive -, le Conseil Municipal, suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication du 14 avril 2014 et suite à l'avis favorable de la commission des travaux, **à la majorité**, (1 abstention, M. SCHRÖDER),

- décide de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de la Gare
- prend note que le marché pour le Lot 2 - Voirie définitive -, a été attribué à l'entreprise COLAS à SARREGUEMINES pour un montant de **390 244,50 € H.T.**, soit **468 293,40 € T.T.C.**
- approuve le choix de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication concernant l'entreprise retenue et accepte le montant du marché
- autorise le Maire ou un adjoint délégué a signer l'acte d'engagement avec l'entreprise COLAS à SARREGUEMINES, ainsi que toutes les pièces relatives au marché
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

---

## **POINT 3 : DEMANDES DE SUBVENTION**

### ► **DEMANDE D'INSCRIPTION AU FONDS DE CONCOURS 2014 DE LA C.A.S.C. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences a mis en place, dans un premier temps, un Fonds de Concours pour 2014 d'un montant de 30 000 € par commune pour financer des projets d'investissement.

Le Maire propose l'inscription au Fonds de Concours pour l'année 2014 des travaux d'aménagement de la rue de la Gare estimés à **862 696,62 € H.T.**, soit **1 035 235,94 € T.T.C.**

- Lot n° 1 : enfouissement des réseaux secs pour 472 452,12 € H.T., soit 566 942,54 € T.T.C.
- Lot n° 2 : voirie définitive pour 390 244,50 € H.T., soit 468 293,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- sollicite auprès de la CASC l'inscription au Fonds de Concours 2014 et le bénéfice de l'aide de 30 000 € pour les travaux d'aménagement de la rue de la Gare dont le coût estimatif s'élève à 862 696,62 € H.T., soit 1 035 235,94 € T.T.C.
- sollicite le Fonds de Concours pluriannuel, en cas de décision de la CASC en ce sens
- s'engage à réaliser le projet et à prévoir les crédits nécessaires au budget de 2014
- autorise le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette demande.

Le Maire précise que le précédent Fonds de Concours 2008-2013 attribué à la commune était de 165 000 € pour l'aménagement de la rue de Herbitzheim.

► **DEMANDE DE SUBVENTION A LA CASC POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES (ARTICLE 8) - RUE DE LA GARE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite auprès de la CASC, l'inscription au programme 2014 pour l'attribution de la subvention de 25 000 € relative aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques (Article 8), rue de la Gare

- s'engage à réaliser les travaux et à prévoir les crédits nécessaires au budget de 2014

- autorise le Maire, ou un adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

---

**POINT 4 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal, hors la présence de M. Patrick MOHR et de Mme Virginie GERARD, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre en charge 50 % du coût de la séance de planétarium de l'association SIRIUS de Rouhling monté dans la salle polyvalente en mars 2014 pour trois classes de l'école élémentaire qui s'élève à 420,00 € T.T.C., soit une participation de 210,00 €.

---

**POINT 5 : SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes aux associations locales pour 2014

ENTENTE SPORTIVE	900 €
CLUB PONGISTE	900 €
FOOTBALL CLUB « VETERANS WILLERWALD »	300 €
CLUB DE MARCHE « LES TRAINES-SAVATES »	300 €
CLUB DE MUSCULATION	300 €
CLUB DE GYM « LES BASKETS EN FOLIE »	300 €
SOCIETE DES MINEURS	300 €
SOCIETE DES ARBORICULTEURS	300 €
SOCIETE DES AVICULTEURS	300 €
CHORALE SAINTE CECILE	300 €
CLUB DES JEUNES	300 €
CLUB DE L'AMITIE	300 €
DOUCE PARENTHESE CREATIVE	300 €
COMITE DES FETES	300 €
UNIAT	300 €

## **POINT 6 : SUBVENTIONS DIVERSES 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'accorder pour 2014 les subventions suivantes proposées par le Maire :

Amicale INNOVENE – Section Chasse	200 €
La Prévention Routière	50 €
Amicale des Secrétaires de Mairie – Région de Sarreguemines	76 €
Ligue contre le Cancer – Comité de Moselle	152 €
Association Proximité (aide aux victimes) de Sarreguemines	200 €
La Fondation du Patrimoine – Délégation Lorraine	100 €
AFM (Association Française contre les Myopathies)	152 €

---

## **POINT 7 : DESAFFECTATION DU PRESBYTERE**

**Vu** les articles L.2541-12 et L.2544-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi du 18 Germinal an X sur l'organisation des cultes ;

**Vu** l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 3 mars 1825 relative aux presbytères ;

**Vu** le décret du 23 novembre 1994 portant déconcentration en matière de désaffectation des édifices culturels dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;

**Vu** la circulaire du 8 juin 1998 du Préfet de la Moselle relative aux presbytères ;

**Considérant** que le presbytère situé sur le ban de la commune de Willerwald, 62 rue Principale, cadastré section 4, parcelle n° 158 n'est plus occupé par un prêtre depuis plus de 20 ans ;

**Considérant** que la commune souhaite le transformer en logements communaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'engager la procédure de désaffectation du presbytère situé sur le ban de la commune de Willerwald, 62 rue Principale,

- charge le Maire, ou un adjoint délégué, d'exécuter la présente décision et notamment de recueillir l'avis de l'Evêque et d'engager toutes les démarches afin d'assurer l'attribution des locaux nécessaires à la continuité de la vie paroissiale.

---

## **POINT 8 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – Exercice 2013 – présenté par le Maire, conformément aux articles D2224-1 à 5 du Code général des Collectivités Territoriales.

## **POINT 9 : TRAVAUX DE RENOVATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Le Maire informe que le grand logement à l'étage de l'immeuble communal n° 56 rue Principale a été libéré par son locataire pour le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Le Maire a convié la commission des travaux qui a constaté les travaux nécessaires à entreprendre avant une nouvelle location :

- mise en conformité électrique
- nouvelle installation sanitaire et carrelage (salle de bains et WC)
- mise en place d'une cuisine
- rénovation des murs, des plafonds et des sols

Plusieurs devis sont en cours et seront présentés au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance. La commission des travaux est chargée de suivre l'avancement du chantier et de faire le choix des installations.

---

## **POINT 10 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCDI) composée du Maire et de six commissaires, dont un domicilié hors commune. La durée de leur mandat étant la même que celle du Conseil Municipal, il convient, suite aux récentes élections, de procéder à la constitution de la nouvelle commission. Pour la désignation des six membres titulaires et des six membres suppléants par le Directeur Général des Finances Publiques à Metz, le Maire a proposé une liste de contribuables, en nombre double, et en donne les noms au Conseil Municipal pour information.

La commission a un rôle consultatif en matière d'évaluation des propriétés bâties, un rôle d'information vis-à-vis de l'administration fiscale (en matière de construction) et un rôle décisionnel dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

---

## **POINT 11 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

A titre d'information, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas utilisé le droit de préemption urbain dans la vente de la maison appartenant à Mme BAUMANN Germaine – 109 rue Principale.

---

## **POINT 12 : DIVERS ET COMMUNICATIONS**

- Demande d'honorariat pour un ancien adjoint, M. WEBER Marcel, conseiller municipal de 1989 à 1995 et adjoint de 1995 à 2014.

- Concert organisé par le Conseil de Fabrique, le 7 juin.

- A prévoir le remplacement des PC de la mairie car, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, la version XP n'est plus mise à jour et il faut envisager la version WINDOWS 7 ou WINDOWS 8.  
Le devis est en cours et sera présenté à la prochaine réunion.

- Constitution du jury pour le concours communal des maisons fleuries 2014,  
MM HAXAIRE Henri, MOHR Patrick, THIRIET Jean-Paul, Mmes SCHEUER Cathia,  
BUCKEL Michèle, SOQUET Corinne, VALLET Michèle.  
La première réunion est prévue le vendredi 06 juin à 18 heures.

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire,  
Albert MASSLO